

Pour une prairie, se rapprocher du pH neutre permet :

- de baisser la toxicité aluminique ;
- une meilleure minéralisation de l'azote organique ;
- l'accélération de l'installation des bactéries en symbiose avec la luzerne ;
- une meilleure structure du sol, qui lui permet de respirer et d'être filtrant ;
- une bonne activité biologique du sol.



Le pH_{eau} indiqué sur le résultat permettra de déterminer le type d'apport (redressement en cas d'acidité marquée, ou simple entretien) :

- si pH < 6 : redressement nécessaire
- au-dessus : entretien suffisant

Quel produit faut-il choisir ?

Les amendements sont classés selon leur rapidité d'action et leur valeur neutralisante (VN) : 1 unité de VN = 1 kg de CaO.

En redressement, choisir le produit selon sa rapidité d'action : les produits cuits (chaux) agissent un peu plus vite que les produits crus (craie, marnes, dolomie et autres carbonates). Pour ces derniers, la finesse détermine la rapidité d'action : assez élevée pour des produits tendres ou pulvérulents, faible pour des produits broyés ou bruts. Un compromis est d'apporter les 2/3 des unités neutralisantes nécessaires via un produit à action lente, et le tiers restant via de la chaux.

Pour les situations d'entretien, les produits crus sont peu recommandés car ils libèrent mieux leurs unités neutralisantes à pH acide ; de la chaux vive est donc préférable, mais coûteuse. On raisonne alors en fonction du prix du produit, ramené à l'unité neutralisante.

¹ CEC : Capacité d'Echange Cationique (nombre de charges négatives/100 mg de terre).

² IPA = Indice de Positionnement Agronomique

Comment doser son apport ?

En **redressement**, visez une augmentation de 0.5 point de pH/an au maximum (soit +20% de Ca/CEC¹). Selon le type de sol, l'apport varie. Aussi, afin de savoir la dose de produit à épandre, il existe un logiciel gratuit de l'IPA² (sur : <https://ipa-chaulage.info>), qui permet de calculer le tonnage/ha qui est recommandé. En Sud-Vienne par exemple, cela peut être autour de 5 à 6 t de marne/ha/an.

Pour ce qui est de l'**entretien**, il peut se faire tous les 3 ans ou tous les ans, mais on recommande un apport moyen de 150 à 250 unités de CaO/ha/an sur prairie, et de 500 unités de CaO/ha/an sur luzernière.

Comment apporter l'amendement ?

La chaux peut être épandue juste avant semis ; pour les autres produits, prévoir le délai de dégradation : 1 mois pour un carbonate par exemple. La meilleure période est le début d'automne car la solubilisation sera maximale en hiver. On épand après le travail du sol afin que le produit s'incorpore bien à la terre et reste en surface, où il sera le mieux valorisé par la vie du sol et par les plantes. Attention : ne pas chauler juste après un apport de lisier, cela dégage de l'ammoniaque.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :
Pauline Gauthier (CA 16) : 05 45 84 43 77
Aloïse Célerier (CA 86) : 06 58 59 74 20